

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
VILLE DE PORT-CARTIER

## RÈGLEMENT N° 2024-389

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2004-040 SUR LES ANIMAUX

**ATTENDU QUE** les municipalités ont le pouvoir de réglementer ou prohiber la garde d'animaux ou de catégorie d'animaux sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté le 14 février 2005 le règlement n° 2004-040 intitulé : « Règlement sur les animaux »;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter des modifications à ce règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par M. le conseiller Gilles FOURNIER lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 décembre 2024, suivi du dépôt d'un projet de règlement;

#### À CES CAUSES,

Le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier décrète ce qui suit :

1. **Préambule** : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. **Règlement modifié** : Le présent règlement amende et modifie le règlement n° 2004-040 intitulé « Règlement sur les animaux ».
3. **Modification** : L'article 22 du règlement n° 2004-040 est remplacé par le suivant :

#### **ARTICLE 22**

Les frais en cas de capture ou lorsqu'un animal est amené à la fourrière sont fixés par le contrôleur et n'excéderont pas les montants suivants :

1. Capture : 40 \$
2. Garde et pension: 25 \$/jour pour un chat  
25 \$/jour pour un chien

Toute fraction de journée sera comptée comme une journée entière.

4. **Dispositions inchangées** : Les autres dispositions du règlement n° 2004-040 demeurent inchangées.
5. **Entrée en vigueur** : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**FAIT ET PASSÉ À PORT-CARTIER**, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

\_\_\_\_\_  
Alain THIBAUT  
Président d'assemblée

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ  
Greffière

\_\_\_\_\_  
Alain THIBAUT  
Maire

Avis de motion et présentation du projet de règlement :  
Adoption par le conseil :  
Promulgation :  
Entrée en vigueur du règlement :

9 décembre 2024  
16 décembre 2024  
17 décembre 2024  
17 décembre 2024

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ  
Greffière

\_\_\_\_\_  
Alain THIBAUT  
Maire